

REPUBLIQUE FRANCAISE

**D E P A R T E M E N T
H E R A U L T
A R R O N D I S S E M E N T
L O D E V E**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

S é a n c e d u 3 1 M a i 2 0 1 8

**Commune de
PAULHAN**

N° 2018/05/04

Date de la convocation	22/ 05/ 2018
	<u>Votes</u> : 24
Présents : 18	Pour : 17
Absents : 3	Contre : 4
Représentés : 6	Abstentions : 3

L'an deux mille dix huit et le trente et un Mai,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, ROIG José, ROYON Sophie.

Etaient absents : MM. BORGNAT Géraldine, GASC Georges, WEHREMEIJER Patricia.

Procurations : - Mr ALAMBERT Elie à Mr JAURION Léon
- Mme ARNAUD-PONCY Pierrette à Mr ALEIX Bertrand
- Mr BONSIGNORI Vincent à Mr VALERO Claude
- Mme L'HOTE Valérie à Mr JAM Thierry
- Mme RICARD Christine à Mme GAVINET Isabelle
- Mr SEBASTIAN David à Mr ARNAUD Raymond

Objet : Aire de remplissage collective – demande de subvention auprès du conseil départemental

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20180531-2018_05_04-DE
Date de télétransmission : 05/06/2018
Date de réception préfecture : 05/06/2018

Dans le cadre de la démarche de soutien aux agriculteurs et de respect de l'environnement et des ressources en eau, la commune envisage l'installation d'une aire de remplissage collective, conforme à la réglementation, à destination des agriculteurs de la commune.

Cette aire collective de remplissage de pulvérisateurs sera mise en place sur la parcelle cadastrée section AH818, en bordure des futurs ateliers municipaux, et sera gérée par l'association des Vignerons Paulhanais.

Le coût de la potence de remplissage est estimé à 13 117,80€ H.T, soit 15 741,36€ T.T.C. Cet équipement peut bénéficier d'un financement de la part du Conseil Départemental de l'Hérault.

Il propose au Conseil Municipal, de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental de l'hérault afin de pouvoir concrétiser cette réalisation.

Le Conseil Municipal, par 17 voix Pour, 4 voix Contre et 3 Abstentions,

- Adopte le projet d'installation d'une aire de remplissage collective, pour un coût de 13 117,80€ H.T,
- Sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental de l'Hérault,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à apposer toute signature nécessaire au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20180531-2018_05_04-DE
Date de télétransmission : 05/06/2018
Date de réception préfecture : 05/06/2018